

AFFAIRE N° 16 - Désignation d'un Adjoint Spécial pour Saint-Clotilde en remplacement de M. BOURHIS Camille qui a donné sa démission.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le Conseil, lors de sa séance du 19 mars dernier, avait désigné M. BOURHIS Camille pour assurer les fonctions d'adjoint spécial à Sainte-Clotilde.

Par lettre en date du 17 Mai M. BOURHIS m'a remis sa démission qui a été acceptée par Monsieur le Préfet.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'en prendre acte et de désigner un autre Adjoint Spécial pour Sainte-Clotilde "

Je précise, s'il en est encore besoin, que les fonctions d'Adjoint Spécial sont essentiellement des fonctions d'Etat-Civil ; que dans certaines banlieues comme La Montagne et St-François qui sont distantes du centre-ville, en plus des fonctions de l'Etat-civil, je délègue aux adjoints spéciaux des fonctions d'administration, mais ils ont cependant la charge de m'en rendre compte car dans une Commune il y a un responsable avant tout, un responsable devant le Conseil Municipal et devant les électeurs : c'est le Maire.

Je demande donc, après ces explications, au Conseil Municipal de bien vouloir voter pour un Conseiller Municipal et je précise que s'il y a un Adjoint Spécial et s'il a spécifiquement les fonctions d'Officier d'Etat-civil par délégation du Maire, il est également Conseiller Municipal et cela ne l'empêche pas de participer à l'administration de la Commune dont il fait partie.

Je réponds également à une question qui m'a été posée par un Conseiller il y a quelques jours . L'Hôtel de Ville est ouvert à tous les Conseillers Municipaux et il ne suffit pas d'y venir pour participer à des " sessions". Votre rôle est un rôle actif. Il faut que vous vous teniez en contact avec les Adjoints, et que vous nous teniez au courant de ce qui se passe en ville... C'est un rôle de collaboration entre nous qui avons la responsabilité et l'autorité et vous qui avez également une responsabilité...

Vu et

Approuvé,

Saint-Denis
Le 26 juillet 1965

P.le Préfet
Le P. Gél. n. S.H.E

Signé : J. Chevreton

En ce qui concerne Ste-Clotilde, M. POSE a fait acte de candidature. Comme il est seul candidat, je vous propose de procéder au scrutin secret à un vote pour la désignation d'un Adjoint Spécial pour Ste-Clotilde.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants	34
- Bulletins nuls	2
- Suffrages exprimés	32

Je proclame M. POSE élu Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde par 32 voix et 2 bulletins nuls.

M. POSE : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vous remercie de votre confiance. Je vous promets de faire de mon mieux pour mener à bien la tâche que vous venez de me confier.

X

X X

M. le Maire : je suis heureux de saluer l'arrivée parmi nous dans le Conseil Municipal de Monsieur le Premier Ministre Michel DEBRE qui est notre Député.

Nous allons examiner maintenant les questions que j'ai réservées pour les traiter en présence de Monsieur le Premier Ministre.

M. DEBRE : Je dis simplement à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que c'est pour moi un plaisir et un honneur de siéger au milieu du Conseil Municipal de Saint-Denis, car vous savez très bien que la responsabilité que j'ai comme Député de la circonscription, pour une très large part c'est aussi la responsabilité d'aider le Maire, ses Adjoints et le Conseil Municipal pour le développement et la modernisation de la "ville qui monte" comme disent les vignettes sur toutes les enveloppes que je reçois de Saint-Denis à Paris.

Applaudissements!